

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Information sur l'absence d'avis, au titre de l'évaluation  
environnementale, publié par la Mission Régionale de l'Autorité  
environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine, sur le projet de poursuite  
de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets présenté par  
Valor Béarn sur la commune de Précilhon

A la date du 19 avril 2018, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine a publié sur son site internet une absence d'avis dans le délai de deux mois, prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement, sur le projet précité.

La présente information est :

\* jointe aux dossiers d'enquête publique

\* mise en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques/En-cours>

\* consultable sur le site <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r303.html>

**19 JUIN 2018**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Eddie BOUTTERA